

Séance du 26 Août 2021

L'an deux mil vingt et un le jeudi vingt-six du mois d'août à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 20 août 2021

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

Mmes GRASSER Sylvie, DAUPHANT Aude, adjointes.

Mmes et Ms: ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel, BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, JEANNIARD Luc, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: VALTAT Roger, SERRE Patrice, RIONDET Jacques, VAYSSIERE Nora.

PROCURATION : BONNARDON Maurice à ROBERT-MICHON Flavien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MITAUT Rachel

2021-29-1 EXTENSION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE RIVES :

Mme le Maire expose :

La société LOGIRIVES projette la réalisation d'une extension pour son site localisé dans la ZA de Rives sur la commune de Rives (Isère).

Ce bâtiment est loué à la société KING JOUET LOGISTIQUE qui exploite actuellement sur le site 4 cellules d'environ 6 000 m² chacune, et stocke des produits de type jouets destinés aux magasins sous enseigne King Jouet.

Le projet est prévu sur un terrain de 9,27 ha environ.

Le projet porte sur une extension de 3 cellules représentant 18 000 m² supplémentaires de stockage / préparation.

Une partie showroom, bureaux, vestiaires est également prévue au Sud du site.

L'exploitant projette d'installer en toiture des panneaux photovoltaïques au-delà de ce que la réglementation nécessite.

La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement des voiries, des bassins d'infiltration et de rétention, aires de manœuvre et des espaces paysagers sur le terrain.

Les travaux auront une durée de 10 à 12 mois et seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks. Des zones de quais permettront de réceptionner / expédier les produits.

La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits jeux et jouets destinés aux magasins du Groupe King Jouet.

La commune de Colombe, concernée par le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet est consultée pour avis conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement.

A l'issue de cette présentation Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce projet.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE à ce projet.

ion syndical du lotissement pour leur faire part de ces faits.